



Actualités

Journée de la référence : une centaine de personnes réunies

Barbara Gouget (barbara.gouget@anses.fr)

Anses, Direction scientifique des laboratoires, Maisons-Alfort, France

Récemment, l'Anses organisait - conjointement avec le Service commun des laboratoires des ministères chargés de l'Économie et du Budget - une journée d'échanges réunissant les responsables des laboratoires intervenant dans les plans de surveillance et de contrôle mis en place par les autorités sanitaires dans les domaines de la santé animale, végétale ainsi qu'en matière de sécurité sanitaire des aliments. Objectif : mieux répondre aux attentes de ces laboratoires agréés et de ce fait consolider les réseaux de surveillance.

Notre alimentation résulte souvent d'une chaîne complexe d'actions, incluant des productions végétales et animales, des procédés de transformation, de conservation et de distribution. Divers types de micro-organismes et de substances chimiques peuvent, ainsi, se retrouver dans les aliments et doivent de ce fait être surveillés.

La sécurité sanitaire des aliments s'appuie sur une logique de responsabilisation de tous les acteurs de la chaîne alimentaire, de la « fourche à la fourchette » : chacun doit mettre en place un plan de maîtrise des risques visant à prévenir les contaminations microbiologiques et chimiques. Ce plan s'accompagne d'autocontrôles, c'est-à-dire d'analyses réalisées régulièrement par les industriels et les distributeurs sur des échantillons prélevés tant sur des matières en entrée que sur des produits en sortie, pour être alerté de façon précoce en cas de contamination.

L'actualité récente témoigne de la nécessité d'accompagner ce dispositif réglementaire de plans de contrôle et de surveillance réalisés par les pouvoirs publics eux-mêmes, en toute indépendance de tout intérêt particulier. Il est, par ailleurs, nécessaire d'adapter en permanence ces dispositifs pour prendre en compte l'évolution des connaissances et faire face à l'émergence de nouveaux contaminants en s'appuyant sur les technologies les plus récentes telles que le séquençage à haut débit, les outils de génomique, de protéomique et de spectrométrie de masse.

Un dispositif de surveillance dédié

Ainsi, pour certains pathogènes (virus, bactéries, parasites) ou contaminants chimiques d'importance majeure, les autorités sanitaires se dotent d'un dispositif de surveillance, s'appuyant sur un réseau de laboratoires fiables pour réaliser les analyses officielles. Pour chaque pathogène ou contaminant réglementé à surveiller, des laboratoires agréés pour la réalisation des analyses sont désignés par les autorités sanitaires.

Les programmes de surveillance concernent notamment les principaux micro-organismes transmis par les aliments, tels que les bactéries pathogènes des genres *Salmonella*, *Listeria*, ou *Campylobacter*, et certaines substances toxiques pouvant être incriminées dans les aliments (biotoxines marines, mycotoxines, métaux lourds...). Des plans de contrôle et de surveillance sont aussi mis en place pour traquer les agents responsables des principales maladies animales (rage, fièvre aphteuse, influenza aviaire...) et végétales (OGM interdits en Europe, plantes invasives...).

Pour chaque danger ciblé réglementé, un laboratoire dit « de référence » est désigné. Il est le garant de la fiabilité des analyses effectuées par l'ensemble des laboratoires agréés. L'Anses assume ainsi 68 mandats de référence nationaux, neuf mandats européens, et une vingtaine de mandats internationaux.

Comment travaille un laboratoire de référence ?

Son mandat peut être national (LNR) - il fédère alors un réseau de laboratoires départementaux -, européen (LR-UE) - il est alors chargé de coordonner un réseau de laboratoires nationaux de référence - ou international (Centre collaborateur OMS, OIE ou FAO¹). Selon le pathogène ou contaminant recherché et le niveau de circulation de l'agent ciblé, le nombre de laboratoires agréés à encadrer peut varier de quelques-uns à près d'une centaine. Afin de s'assurer de la fiabilité des analyses effectuées par le réseau de laboratoires qu'il fédère, le laboratoire de référence organise des formations sur les nouvelles méthodes d'analyse qu'il développe et réalise des essais interlaboratoires d'aptitude (EILA) qui permettent de tester l'efficacité des analyses officielles.

Une journée d'échanges fructueux

Récemment, l'Agence organisait conjointement avec le Service commun des laboratoires - un service scientifique et de contrôle des directions de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes et des douanes - une journée d'échanges réunissant les responsables des laboratoires nationaux de référence français intervenant dans le champ de compétence de l'Agence, et les représentants des laboratoires agréés rattachés à ces laboratoires.

L'objectif de cette journée était d'identifier des pistes de travail entre les laboratoires de référence pour mieux répondre aux attentes des laboratoires périphériques agréés. Plus d'une centaine de participants étaient ainsi réunis à Maisons-Alfort le 27 mars. Les présentations et les discussions se sont concentrées autour de quatre thèmes :

- Du développement au transfert de méthodes,
- Matériaux de référence, contrôle de réactifs,
- Les essais interlaboratoires d'aptitude,
- Quels échanges scientifiques et techniques entre les laboratoires agréés et le laboratoire national de référence ?

Ces échanges ont permis de partager une vision commune des enjeux ; de mieux cerner les questionnements et les attentes des laboratoires agréés. Ils permettront d'optimiser les procédures de travail et de ce fait de consolider les réseaux de surveillance. L'Agence envisage de rendre ce rendez-vous régulier et de le reproduire tous les deux ans.

Cette réunion rejoint la priorité que s'est fixée l'Anses sur le renforcement des moyens de contrôle et de détection mis à disposition des pouvoirs publics par ses laboratoires de référence. Elle fait suite à la création en 2011 d'un collège de la référence réunissant les responsables des LNR de l'Agence, élargi en 2012 à tous les LNR français.

1. Organisation mondiale de la santé, Organisation mondiale de la santé animale et Organisme des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture